

PARIS, 1^{er}2 janvier 2020

TL - 068 - 2020

Le Président,

Lettre adressée aux Présidents
des syndicats médicaux,
de l'UNAPL
de la CNPL

Monsieur le Président,

La CARMF a pris note de propositions récentes d'amélioration de la réforme universelle des retraites dans certaines catégories socio-professionnelles.

Forte de ces avancées, la CARMF vient d'étudier de nouvelles propositions susceptibles de permettre de débloquent la situation et de satisfaire le plus grand nombre.

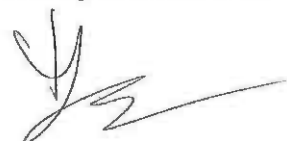
Ces propositions sont les suivantes :

- 1) une cotisation de 10,10 % jusqu'à 1 plafond annuel de la sécurité sociale (PASS). La cotisation de solidarité doit représenter 10 % de la cotisation, soit 1,01 %, car sinon le rendement serait inférieur à celui des autres professions.
- 2) une cotisation de 1,87 % de 1 à 3 PASS (égale à la cotisation du régime de base [RB] actuelle) dont 1,01% de solidarité et 0,86% donnant des droits, la cotisation de solidarité de 1,01% restant due au-delà de 3 PASS.
- 3) le maintien des régimes complémentaires actuels (régime complémentaire vieillesse [RC] et Allocations Supplémentaires de Vieillesse [ASV] pour les médecins), avec évidemment le maintien de leurs réserves et de règles simples de participation des caisses d'assurance maladie au financement de l'ASV.
- 4) le financement par le régime universel de l'intégralité des pensions du RB pour les générations antérieures à 1975 (ou 1987) et des droits acquis antérieurement à 2025 pour les générations suivantes.
- 5) la gestion par les caisses de professions libérales de l'intégralité des opérations administratives (affiliation, recouvrement des cotisations, suivi des carrières, liquidation et paiement des pensions) du régime universel et des régimes complémentaires pour les professionnels libéraux.

La CARMF et son Directeur se tiennent à votre disposition pour vous fournir le soutien qui pourrait vous être utile en matière d'actuariat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes plus sincères salutations

Docteur Thierry LARDENOIS



Copie à Madame la présidente de la CNAVPL, Mesdames Messieurs les administrateurs et les directeurs de la CNAVPL.